



Pour vos conditions de travail, votre carrière, votre pouvoir d'achat Pour la défense du CNFPT et contre le projet de loi Guerini La CGT à l'offensive !

A la veille de l'élection du prochain président du CNFPT et alors que le projet de loi Guerini est dans toutes les conversations des agents de l'établissement, la direction générale a adressé un agenda social très chargé de plus d'une dizaine de réunions d'ici la fin juin.

A l'ordre du jour de cet agenda social :

- La convocation des instances paritaires : Comité social Territorial (CST) ; Formation spécialisée en charge de la santé, la sécurité et les conditions de travail (F3SCT) ; les CAP/CCP
- Des réunions Direction générale/ organisations syndicales sur des thèmes majeurs : déploiement du schéma directeur des systèmes d'information ; plan de formation ; centres de formation de police municipale ; suite de l'étude d'impact de la réorganisation des services

A l'occasion de l'ensemble de ces réunions, la CGT entend porter ses revendications, faire état des préoccupations des agents, réaffirmer son combat intransigeant en défense de l'établissement et de ses principes fondateurs.

Jeux Olympiques et paralympiques : des résultats sans appel sur les conditions de travail !

La CGT a alerté la direction générale sur l'absence d'une réunion sur laquelle elle s'était engagée : celle des dispositifs particuliers d'organisation du travail pendant la période des Jeux Olympiques et paralympiques.

Les résultats du questionnaire de la CGT sur cette question sont sans appel. (225 personnes ont répondu dont 130 franciliens)

Les agents du CNFPT (en particulier ceux des sites d'Ile de France : Délégation régionale Ile de France et siège) attendent de leur employeur qu'il tienne compte de la dégradation que va avoir les Jeux Olympiques sur leurs conditions de travail et qu'il prenne les mesures en conséquence :

- **94%** des répondants refusent de se voir imposer des congés (93% pour les franciliens)
- **86%** des répondants demandent plus de 2 jours de télétravail pendant la période des JO (93% pour les franciliens dont 59% demandent 2 semaines de télétravail intégral)
- **66%** des répondants demandent plus de 2 jours de télétravail pendant la période des Jeux Paralympiques (84% pour les franciliens)

La CGT est déterminée à faire entendre ces demandes au président du CNFPT et à sa direction générale

Grand Angle et autres applicatifs, réorganisation des services, charge d'activité : La CGT à l'écoute de vos préoccupations

L'enquête sur les conditions de travail au CNFPT de l'an passé a permis d'identifier les points positifs concernant les conditions de travail au sein de notre établissement notamment le télétravail, la solidarité entre les collègues, la qualité des locaux...

Cette enquête a pointé les difficultés ressenties par les agents : charge de travail excessive (1 répondant sur 2), travail perturbé par des interruptions (7 répondants sur 10), nécessité de travailler vite (7 répondants sur 10), stress ressenti (1 répondant sur 2), sentiment d'épuisement lié au travail (1 répondant sur 3).

Avec l'augmentation de l'activité dans de nombreuses structures depuis le début de l'année, les difficultés persistantes liées aux applicatifs en particulier Grand Angle, le recours constant à des agents précaires pour absorber la charge d'activité, les réorganisations de service qui se poursuivent (création des Centres de Formation de Police Municipale, déploiement des ECI, réorganisation des services qui continuent...), nos conditions de travail restent précaires.

La CGT et ses représentants en CST et en F3SCT sont mobilisés au quotidien pour faire remonter à la direction générale et aux directions régionales vos préoccupations et vos alertes sur les conditions de travail.

Les agents attendent des consignes claires de la direction générale et de leur direction régionale pour réguler une activité qui ne cesse d'augmenter.

N'hésitez pas à nous faire part de vos alertes pour que nous en fassions écho lors des réunions à venir !

C'est toute l'année que la CGT défend votre carrière !

Le 27 février dernier, lors de la réunion du comité de suivi sur les lignes directrices de gestion (LDG), la CGT a formulé 24 questions et revendications concernant la carrière des agents : règles de nomination des agents promus, lauréats de concours ou d'examens professionnels ; accompagnement des agents pour garantir leur nomination ; transparence du classement des agents retenus à la promotion ; refus de toute pénalisation des agents de leur CIA au moment du CREP....

Nous restons dans l'attente des réponses de la direction générale à nos questions et revendications.

Le 5 juin, les CAP/CCP sont convoqués.

Les procédures de révision de CREP sont en cours. La CGT accompagne les agents – qu'ils soient ou non syndiqués – dans leur démarche.

IFSE : 300 euros de plus ; CIA : 1.000 euros minimum pour tous !

Résultats exceptionnels des agents du CNFPT en 2023, inflation persistante...tout justifie l'augmentation du régime indemnitaire des agents du CNFPT.

Dans la continuité du travail intersyndical engagé depuis plusieurs années, la CGT entend faire entendre cette exigence prioritaire des agents de notre établissement au président du CNFPT et à sa direction générale.

Projet de loi Guerini : quelles conséquences pour le CNFPT, ses agents et ses missions ?

Facilitation des licenciements, suppression des catégories A, B et C, déploiement des certifications et blocs de compétences...De nombreux collègues s'interrogent : quels liens entre ces différents aspects du projet de la loi Guerini ? Quels risques et menaces sur le statut de la fonction publique territoriale ? Quelles conséquences pour les missions des agents de l'établissement et le service public qu'ils rendent ?

En 2019, en intersyndicale, le syndicat CGT du CNFPT a lié son combat d'ensemble contre la loi Dussopt et la menace de transformation du CNFPT en EPIC.

En 2024, le syndicat CGT du CNFPT est déterminé à lier son combat d'ensemble contre le projet de loi Guerini et la menace de transformation du CNFPT en opérateur de compétences (OPCO) avec le déploiement tous azimuts des certifications et des blocs de compétences.

A l'occasion des échanges avec l'autorité territoriale, il entend réaffirmer sa défense des principes fondateurs du CNFPT : établissement public paritaire nationale, clef de voute du statut d'une fonction publique territoriale de carrière.